

Stm infos

Bulletin d'information de la Communauté de Communes
Seulles Terre et Mer

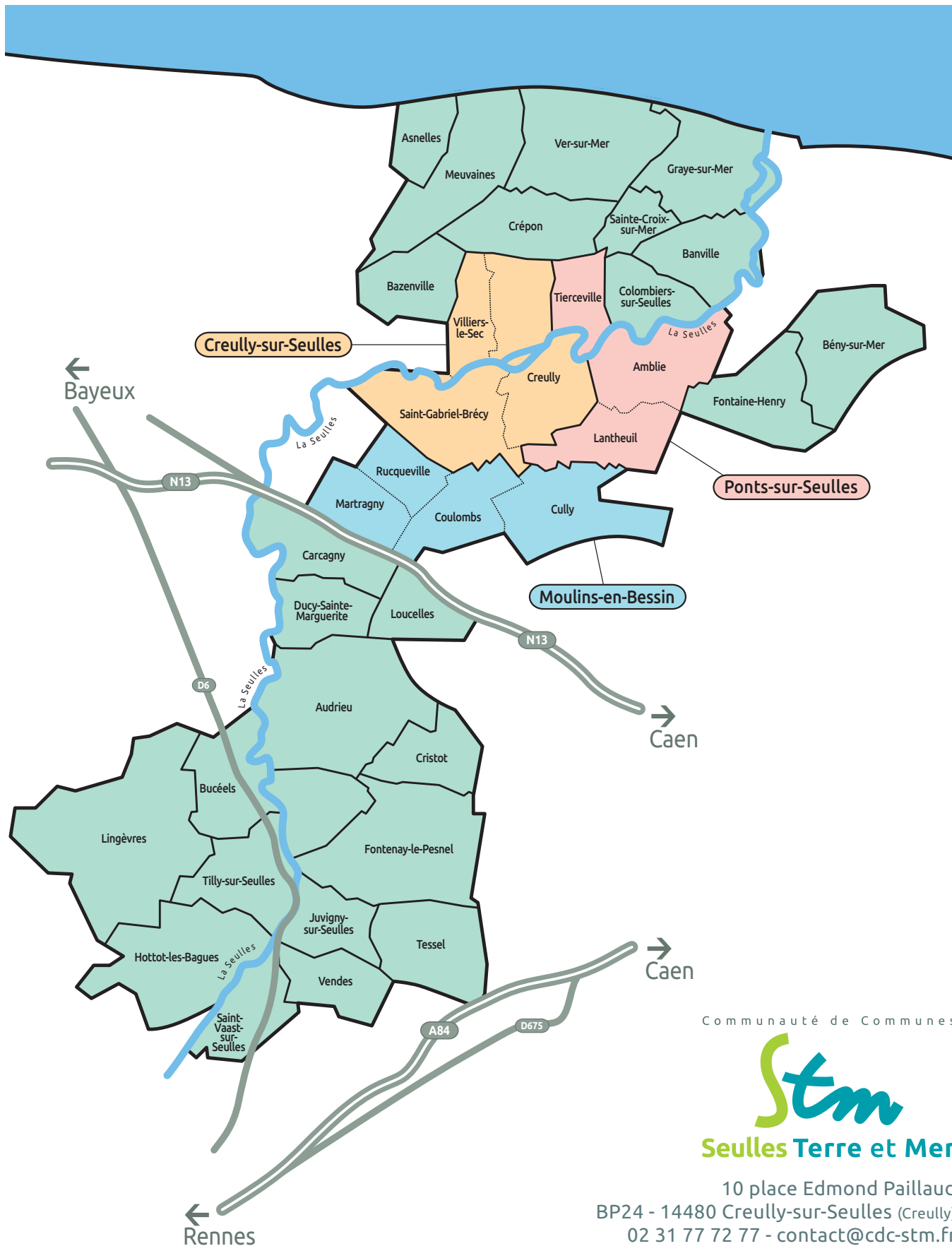


Des véloroutes
pour mailler
le territoire



Communauté de Communes

Stm
Seulles Terre et Mer



Communauté de Communes



Seules Terre et Mer

10 place Edmond Paillaud
 BP24 - 14480 Creully-sur-Seulles (Creully)
 02 31 77 72 77 - contact@cdc-stm.fr

ASNELLES / AUDRIEU / BANVILLE / BAZENVILLE / BÉNY-SUR-MER / BUCÉELS / CARCAGNY / COLOMBIERS-SUR-SEULLES / CRÉPON
 CREULLY-SUR-SEULLES (CREULLY, SAINT-GABRIEL-BRÉCY, VILLIERS-LE-SEC) / CRISTOT / DUCY-SAINTE-MARGUERITE / FONTAINE-
 HENRY / FONTENAY-LE-PESNEL / GRAYE-SUR-MER / HOTTOT-LES-BAGUES / JUVIGNY-SUR-SEULLES / LINGÈVRES / LOUCELLES
 MEUVAINES / MOULINS-EN-BESSIN (COULOMBS, CULLY, MARTRAGNY, RUCQUEVILLE) / PONTS-SUR-SEULLES (AMBLIE, LANTHEUIL,
 TIERCEVILLE) / SAINTE-CROIX-SUR-MER / SAINT-VAAST-SUR-SEULLES / TESSEL / TILLY-SUR-SEULLES / VENDES / VER-SUR-MER



Edito

Jean-Louis de MOURGUES
Président de STM

Nous nous retrouvons déjà pour ce bulletin de fin d'année 2018, cette année fut riche de travail, de réalisations et de nouveaux projets. L'année 2018 a permis à **STM** de se mettre en état de marche.

En ce qui concerne le fonctionnement démocratique, les 9 commissions, composées chacune d'environ 25 conseillers municipaux ou communautaires, se sont réunies en moyenne 4 fois chacune afin de préparer le travail des bureaux et conseils communautaires.

Par ailleurs, pour son bon fonctionnement interne, **STM** a instauré des règles et des procédures indispensables : engagements comptables, appels d'offres pour réduire ses coûts (assurances, fourniture de repas pour les cantines, travaux, assainissement non collectif...). Elle a aussi établi des documents communs pour ses services au public (dossiers scolaires, fonctionnement des cantines, des garderies...).

STM a organisé ses relations avec ses principaux partenaires : avec l'Etat, contrat de ruralité, avec le Département du Calvados, contrat de territoire, ainsi qu'avec la Région dont la signature va intervenir au 1^{er} trimestre 2019. En outre, une convention supplémentaire a été passée avec le Département pour élaborer ensemble des axes de travail sur la lecture publique et le réseau des bibliothèques.

La collaboration avec Bayeux Intercom et Bessin Urbanisme (qui regroupe les trois intercommunalités du Bessin) se poursuit tant pour le tourisme que pour l'urbanisme avec la mutualisation d'un service instructeur, ou avec une

étude en commun sur la gouvernance de la GEMAPI (compétence concernant les milieux aquatiques et la prévention des inondations).

Ce travail important des élus et des services n'est pas forcément perceptible au quotidien, mais il permet à **STM** et aux communes de s'inscrire dans les différents financements possibles de nos partenaires institutionnels.

L'identité et l'esprit communautaires de **STM** se construisent par ces contrats, par les services qu'elle offre aux habitants, par les actions menées en commun (par exemple, les Week-Ends Essentiels ou la commémoration du centenaire 14/18), ainsi que par les travaux et les projets à venir.

En 2018, plus de 800 000 € ont été consacrés à la voirie. D'autres travaux très importants ont aussi été effectués sur les bâtiments de la communauté de communes, notamment les écoles pour l'isolation et la sécurisation des locaux.

Il faut signaler aussi deux dossiers essentiels : l'implantation d'un pôle de santé à Tilly-sur-Seulles dont les plans sont en cours d'élaboration, et la concertation avec les professionnels pour l'implantation d'un pôle de santé à Creully-sur-Seulles.

D'autres actions sont également en cours de réflexion : les circuits touristiques à travers un parcours de vélo-route, et l'aménagement de certaines zones d'activités (cf article ci-après).

Bonne année et bonne santé à tous les habitants de STM.

Sommaire

4-5 Centenaire de l'Armistice

6-7 Voiries et bâtiments

8-9 Développement économique

10-11 SPANC

12 Tourisme

Stminfos

N°2 JANVIER 2019

Directeur de publication :
Jean-Louis de MOURGUES

Conception-réalisation :
studio-hors-serie.fr

Photos : Charlotte FLEURIAL/STM,
Jonathan BLIN, Jean-Yves GRALL,
Catherine GITZHOFFER,
ADTLB, Yves BEAUDOIN

Imprimé sur papier recyclé



Le mur d'images

Vive émotion à Martragny (Moulins-en-Bessin) pour le centenaire de l'Armistice

Une cérémonie commémorative a été organisée par STM samedi 10 novembre 2018 à Martragny (Moulins-en-Bessin) quasi centre géographique de l'intercom.



53 porte-drapeaux présents



Dépôt de gerbes



Les maires des communes

L'hommage aux victimes

La cérémonie a débuté par un rassemblement à la salle des fêtes à 10h. Les élus de **STM**, le député, les conseillers départementaux, les 53 porte-drapeaux, les anciens combattants et les habitants ont formé un cortège jusqu'au monument aux morts, avec à sa tête l'Harmonie municipale de Courseulles-sur-Mer. Véronique GAUMERD, maire de Moulins-en-Bessin, a lu le message officiel pour la paix. Les élus ont ensuite procédé au dépôt de gerbes. Jean-Pierre VOISIN, président de l'association des anciens combattants a appelé les morts de Martragny et Rucqueville et a invité chacun à une minute de silence et de recueillement.



Exposition labellisée
par la Mission Centenaire

Zoom sur le « Mémorial Ephémère »

De retour à la salle des fêtes, Jean-Louis de MOURGUES a inauguré l'exposition, le « Mémorial Ephémère », réalisée par François LECOUTURIER, maire adjoint de Banville, et Yann THOMAS, historien.

Les 33 monuments aux morts des 35 communes historiques (Martragny/Rucqueville et Saint-Vaast-sur-Seulles/

Juvigny-sur-Seulles étant sur le même édifice) ont été photographiés et présentés par M. LECOUTURIER sous la forme d'un « mur d'images » de plus de 10 mètres de long.

M. THOMAS a expliqué l'existence du « Livre d'Or » où sont répertoriés le nom des soldats français tombés pendant le combat ou morts des suites de leurs blessures. Au total, 372 victimes ont été identifiées sur le territoire de STM. M. THOMAS a rédigé une fiche individuelle de chacune d'elle où figurent notamment l'état civil, les conditions de mort, le lieu d'inhumation.

Les conseillers départementaux ont pris la parole et lu une lettre d'un Poilu à sa femme pendant l'affrontement. Chaque maire, ou son représentant, a ensuite cité le nom des victimes de sa commune.

L'harmonie a interprété plusieurs musiques dont la Marseillaise et le Chant des Partisans, repris par toute l'assemblée avec beaucoup d'émotion. Pour clôturer cette matinée, M. de MOURGUES a rappelé l'importance de célébrer la liberté et la paix et a remercié tous les acteurs de cette cérémonie. Il a ensuite remis une médaille commémorative à chaque porte-drapeau. Samedi 17 novembre, l'exposition était ouverte au public et près d'une centaine d'habitants se sont déplacés.



Yann THOMAS et François LECOUTURIER

Les enfants se souviennent

Du 12 au 16 novembre, M. LECOUTURIER et M. THOMAS ont reçu les enfants des écoles de STM et leur ont présenté l'exposition. Les élèves ont pu découvrir l'historique des monuments aux morts, mais aussi des objets ayant appartenu aux soldats, des lettres, des dessins,...

Certains ont eu la chance de participer à un atelier de « feuilles gravées » expliqué par Jean-Jacques THOMAS. Il est aujourd'hui le seul en France à faire perdurer cet artisanat de tran-

chée. Ces feuilles, dont certaines ont plus de 100 ans, étaient réalisées sur le front par les soldats, pour être envoyées à leur famille. On y trouvait souvent un mot doux, un prénom féminin, une date. Dans du papier, du zinc, de l'aluminium, les soldats découpaient l'empreinte du motif où du texte à faire apparaître sur la feuille, puis la collait. Un tissu épais était posé pour obtenir un transfert et la dernière étape consistait à enlever délicatement l'empreinte et nettoyer la feuille.



Atelier avec les scolaires

Les enfants ont pu s'essayer à cette technique et repartir avec leur feuille personnalisée.



La guerre 14-18 :

9 millions de français mobilisés.

1,4 millions de français morts.

372 soldats morts sur STM.

Pour la sécurité des usagers et des enfants, STM a investi 925 995 € et a obtenu 261 404 € de subvention (DETR)

(Dotation d'Équipement aux Territoires Ruraux)

Plus de confort et de sécurité pour vos enfants

Cet automne, STM a entrepris des travaux de rénovation énergétique dans les écoles pour un coût de 98 286 €.

Des fenêtres, portes fenêtres, portes d'entrées et volets roulants ont été installés dans les écoles de Banville, Fontenay-le-Pesnel, Ver-sur-Mer et Creully-sur-Seulles. STM met tout en œuvre pour assurer le meilleur confort possible aux élèves. Ces travaux permettent également une meilleure isolation des établissements. Depuis les attentats, la loi exige des collectivités des mesures de prévention et de protection dans les locaux scolaires en particulier. Un PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) doit être

élaboré pour chaque école ; il est destiné « à la mise en place ou au renforcement des mesures visant à réduire et limiter les effets d'un attentat-intrusion. » Il est ainsi préconisé, entre autre, l'installation de déclencheurs d'alarmes, de diffuseurs radio et de sonnettes radio. La hausse des murs et des clôtures fait également partie des priorités. La sécurité des élèves étant

primordiale, STM a décidé de réaliser ces travaux dès 2018 pour un montant de 27 709 €.



Changement d'huisseries - École de Ver-sur-Mer



Changement d'huisseries - École de Fontenay-le-Pesnel

Programme de travaux de voiries réalisé en 2018

Asnelles	Rue Xavier d'Anselme	Lantheuil (Ponts-sur-Seulles)	Le Closet
Audrieu	Cour d'Enfer		Le chemin Blanc
	Rue Jugan	Lingèvres	La Haye
	Rue du Bout du Haut	Loucelles	Rue de l'Église
Banville	Rue des Champs	Martragny (Moulins-en-Bessin)	Chemin du Mont
	Chemin de l'Orme	Meuvaines	Chemin des Courtines
Bény-sur-Mer	Rue d'Asnières	Rucqueville (Moulins-en-Bessin)	Le Moulin à Vent
	Route de Douvres	Sainte-Croix-sur-Mer	Route de Graye
Bucéels	Rue de la Croix	Tessel	Rauray suite et fin
Carcagny	Rue du Val		ZA
Creully (Creully-sur-Seulles)	Chemin blanc « Pierre d'Orival »	Tilly-sur-Seulles	Chemin de Montilly
Ducy-Sainte-Marguerite	Chemin du Pilambert		Allée Gaston Bernard
Fontenay-le-Pesnel	Route de Tessel	Vendes	Impasse Adrien Debon
	La Montoue	Ver-sur-Mer	Rue du Calvaire
Graye-sur-Mer	Rue du château de Vaux		Rue des Stins

Pour la sécurité des usagers et des enfants, STM a investi 925 995 € et a obtenu 261 404 € de subvention (DETR)
 (Dotation d'Équipement aux Territoires Ruraux)

STM et Les communes travaillent main dans la main pour vos routes

Sur 31 rues, pour un budget de plus de 800 000 €, STM a effectué la réfection et le renforcement de chaussées dans une vingtaine de communes.

Un marché avait été lancé et ce sont les entreprises Martragny TP et Mastello to qui ont réalisé les travaux. Après que la chaussée ait « séché » et « déshuilé », les marquages au sol ont été repeints. À l'occasion de ces travaux et si nécessaire, les communes ont réalisé des changements de bordures et revêtu les trottoirs. Certaines communes comme Loucelles ont effectué des travaux d'accessibilité à leurs bâtiments.



Loucelles - Rue de l'Église



Loucelles
Rue de
l'Église
(parvis de
l'église)



Asnelles - Rue Xavier d'Anselme pendant les travaux



Bény-sur-Mer - Rue d'Asnières



Asnelles - Rue Xavier d'Anselme après travaux

Pour mieux accompagner les porteurs de projets, STM a établi des partenariats pour l'aide à l'entreprise...

Le co-financement de votre projet avec des fonds européens LEADER

LEADER signifie « Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale ». Ce programme européen soutient les projets innovants bénéfiques pour la cohésion et l'attractivité des territoires ruraux. LEADER donne l'initiative aux territoires. Le programme soutient notamment les commerces et l'artisanat en milieu rural et le maintien des services de proximité, il est ouvert aux porteurs

de projet publics et privés. Si vous êtes un commerçant, un artisan, la subvention LEADER est conditionnée à l'octroi d'une aide publique. Ainsi pour 1€ d'aide publique, le programme LEADER verse 4€. Le montant minimum versé par le programme LEADER est de 3000€ et le maximum de 50 000€. Ainsi l'aide publique minimum doit être de 750€. Afin de faciliter l'accès à ces aides et

dans le cadre de sa politique locale du commerce, **STM**, lors de son conseil communautaire du 20 avril 2018 a voté le principe d'octroyer une aide aux entreprises de son territoire qui rempliront les critères d'éligibilité au programme LEADER.

+ d'infos > Vincent LOPEZ
leader.bessinvirois@calvados.fr
 02 31 57 11 46

L'aide à l'immobilier d'entreprise

La loi NOTRe a attribué aux communautés de communes une compétence en matière d'immobilier et de foncier d'entreprise. Néanmoins, afin de proposer une politique déjà engagée par les autres départements normands, **STM** a souhaité s'engager aux côtés du Département du Calvados à qui la compétence a été déléguée (Conseil Communautaire du 6 juillet 2017). En conséquence, des aides en matière d'investissement immobilier des entreprises seront octroyées pour les projets situés sur le territoire de la communauté de communes.

Ainsi, le Département pourra intervenir pour le compte et au nom de STM pour :

- Des avances remboursables à la réalisation d'investissement immobilier porté par les TPE et PME.
- Des aides relatives à l'hébergement marchand, dans le domaine du tourisme.
- Des aides relatives aux sites de loisirs et lieux de visite (musées, parcs de loisirs...) avec un co-financement possible de la Région, selon certaines conditions.
- Éventuellement, de subventionner des études préalables à l'implantation, au déménagement.

L'accompagnement peut se faire sous forme de subvention s'il s'avère mieux adapté qu'une avance remboursable. En 2018, 3 entreprises de **STM** en ont bénéficié.

+ d'infos > Pôle immobilier d'entreprise
au Département 02 31 57 12 06

Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE)

Cette association reconnue d'utilité publique a pour but d'attribuer des micro-crédits pour la création de micro-entreprises et le retour dans l'emploi. 10 000€ maximum sont accordés pour la création d'entreprise et 5 000€ maximum pour le retour à l'emploi (achat de véhicules, formation,...).

+ d'infos > www.adie.org

Signature d'un Contrat de Territoire avec Le Département

Jean-Léonce DUPONT, président du Département du Calvados, Jean-Louis de MOURGUES, président de **STM** et Thierry OZENNE, maire de Creully-sur-Seulles ont signé lundi 22 octobre 2018 le contrat de territoire 2018-2021 entre le Calvados, **STM** et Creully-sur-Seulles (commune de plus de 2 000 habitants). À travers ce contrat, **STM** bénéficie d'un million d'euros de

subvention pour ses projets d'aménagement et de développement. Deux opérations ont d'ores et déjà bénéficié d'une aide financière : le réaménagement de la rue du Bois d'Orceau à Tilly-sur-Seulles (pour 287 200 €) et l'aménagement des Halles à Creully-sur-Seulles pour installer le siège de l'intercommunalité (134 927 €).

L'enveloppe restante de 577 873 € sera sollicitée pour le financement des PSLA (Pôle de Santé Libéral Ambulatoire) de Tilly-sur-Seulles et de Creully-sur-Seulles à hauteur de 150 000 € chacun et pour la réalisation de cheminements cyclables.

STM s'investit dans les déplacements multimodaux

Territoire à la fois rural, périurbain et littoral, **STM**, comme d'autres secteurs du Calvados, connaît un déficit de « vélo routes ». Seulement deux itinéraires traversent nos communes : un de 15 km, près du littoral, reliant deux portions du sentier cycliste littoral, et un au sud, de 13 km, reliant les plages du débarquement au Mont-Saint-Michel.

Sur ce constat, **STM** souhaite développer les circuits vélos en s'appuyant sur son réseau de chemins ruraux. Pour cela, un travail autour de revêtements spécifiques sera réalisé.

De plus, **STM** a entrepris un travail de recensement du patrimoine naturel (faune, flore, paysages), et bâti (églises, châteaux, moulins,...), réalisé en partenariat avec les communes et des chemins en Vallée de la Seulles.

C'est dans ce cadre que par délibération du 3 décembre 2018, le conseil communautaire a décidé de répondre à un appel à projet « Vélo et Territoires » lancé par l'Etat pour solliciter des aides financières.



Réalisation : C. Lambert/STM - Source : IGN 2017, CD 14

L'assainissement individuel et le SPANC

DE QUOI S'AGIT-IL ?

Appelé aussi assainissement autonome, il s'agit de tout dispositif individuel de traitement des eaux domestiques des habitations qui ne sont pas desservies par un réseau collectif d'eaux usées (tout à l'égout). En effet, lorsqu'il n'y a pas suffisamment d'usagers, il serait démesuré de construire une station d'épuration (ou tout autre système collectif).

LA MISSION DE STM

La loi impose aux collectivités depuis 2006 de mettre en place un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) chargé d'effectuer : le contrôle des installations neuves et réhabilitées, le contrôle du fonctionnement des installations existantes et le contrôle des installations lors des ventes immobilières.

STM a missionné un cabinet pour ces contrôles.

Les installations neuves et réhabilitées

Tous les projets d'installations neuves ou de réhabilitations d'installations existantes sont soumis au contrôle du SPANC. Il s'agit du contrôle de conception (avant travaux) et de bonne exécution (pendant les travaux) de

l'installation. Le dossier de demande doit présenter l'intégralité des travaux envisagés : type de filière de traitement, dimensionnement, implantation, autorisation de rejet éventuelle...

Les installations existantes

La loi oblige à un contrôle périodique de l'ensemble des installations existantes. Ce contrôle a pour objectif de vérifier le bon fonctionnement de l'installation et s'assurer qu'elle n'entraîne pas de risques environnementaux ou sanitaires. La majorité de ces contrôles a été réalisée entre 2012 et 2015.

Lorsqu'un rendez-vous est pris, il est demandé aux propriétaires de baliser leur installation et d'en faciliter l'accès. Il est aussi recommandé de fournir au contrôleur lors de sa visite le justificatif de la dernière vidange (date - quantité - société - destination des boues...).

Le contrôle lors de la vente immobilière

Depuis 2011, l'article L271-4 du code de la construction et de l'habitation impose qu'« En cas de vente de tout ou partie d'un immeuble bâti, un dossier de diagnostic technique, fourni par le vendeur, est annexé à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente ».

Ce diagnostic vérifie le fonctionnement et l'entretien des installations d'assainissement. À l'issue du contrôle, un document destiné au propriétaire du bien précise les éventuels travaux à réaliser. Au moment de la signature de l'acte de vente, le propriétaire doit présenter

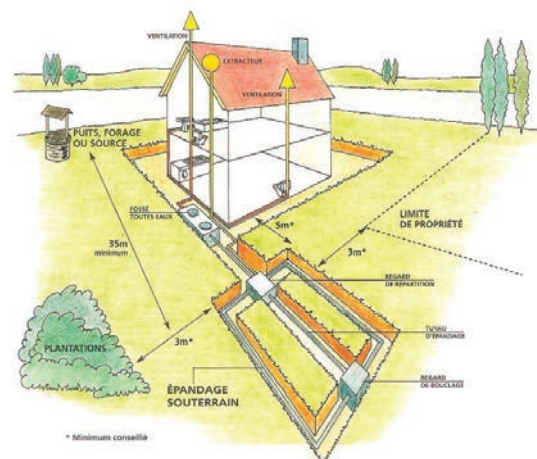


Schéma d'un système d'assainissement non collectif

un rapport de contrôle daté de moins de trois ans. Si le contrôle date de plus de trois ans, le vendeur prend contact avec **STM** afin de faire réaliser ce contrôle.

Si l'installation n'est pas conforme lors de la signature de l'acte de vente, l'acquéreur est informé qu'il devra faire procéder aux travaux de mise en conformité dans un délai d'un an après l'acte de vente.

Des aides sont possibles pour les travaux de mise aux normes

Lors de son conseil communautaire du 23 février 2017, **STM** a décidé être le relai administratif des particuliers auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Avant de réaliser les travaux, le propriétaire adresse un dossier à **STM**, où doivent figurer obligatoirement :

- Le diagnostic
- L'étude de filière
- La validation par le cabinet des travaux prévus

STM transmet les demandes à l'Agence de l'Eau qui peut accorder jusqu'à 50% d'aides sur le montant toutes taxes comprises des travaux. Depuis que **STM** est le relai de ce dispositif, une somme de 126 634 € a été accordée pour 29 dossiers déposés, soit en moyenne 5 608 € pour chaque particulier qui a réalisé ses travaux de mise aux normes. En 2019, ce programme d'aides de l'Agence de l'Eau est reconduit.

Retrouvez tous les formulaires sur le site internet de STM.



Diagnostic d'une micro station



Enfouissement d'une micro station



Installation d'un lit d'épandage

Grand succès pour les « Week-ends Essentiels » !

À l'initiative de M. Beaudoin, maire délégué d'Amblie (Ponts-sur-Seulles), STM, l'Office de Tourisme Intercommunal, en partenariat avec l'ADTLB, ont organisé les Week-ends Essentiels : véritable occasion pour les habitants de découvrir la nouvelle intercom.

L'exposition itinérante s'est déplacée de commune en commune du vendredi au samedi pendant deux mois, rythmée par des animations culturelles. Sur les panneaux étaient présentés les compétences et les missions de STM, les atouts du territoire.



Vendredi après-midi avec les scolaires

Les vendredis après-midi étaient réservés aux scolaires. De nombreuses classes ont fait le déplacement. Au programme : grand quizz sur le fonctionnement des institutions et ateliers.

Les samedis, une visite commentée des villages à la découverte du patrimoine, de leur histoire et des acteurs locaux était proposée.

Les marcheurs pouvaient assister à un concert gratuit après la balade et profiter du pot de l'amitié. Chaque samedi, plus d'une centaine de personnes était présente (2/3 venaient des communes de STM et 1/3 hors territoire).

Lors de la clôture des « Week-ends essentiels » à Creully (Creully-sur-Seulles),

Jean-Louis de MOURGUES a tenu à remercier chaleureusement les organisateurs (Yves BEAUDOIN, Pierre de PONCINS et Christian NISSE) de leur travail.



De gauche à droite : M. de PONCINS, M. BEAUDOIN, M. de MOURGUES et M. NISSE

Les Week-ends Essentiels :

9 semaines d'exposition itinérante.

Environ **1 500** participants. **9** écoles ont bénéficié de l'exposition, soit + de **1 000** élèves.

Le Tour de Normandie cycliste sillonnera les routes de STM en 2019

Pour sa 39^e édition, Tilly-sur-Seulles sera le départ de la 4^e étape du Tour de Normandie le jeudi 28 Mars 2019. Jean-Louis de MOURGUES, Daniel LESERVOISIER (maire de Tilly-sur-Seulles) et Didier COUILLARD (vice-président de l'UC Tilly) ont reçu le président et le secrétaire du comité d'organisation du Tour de Normandie Arnaud ANQUETIL et Jean-Noël COLIN pour la signature de la convention de

partenariat. Les coureurs s'élanceront de Tilly-sur-Seulles en direction du sud vers Juvigny-sur-Seulles et Saint-Vaast-sur-Seulles. Le dimanche 31 mars, à nouveau le Tour de Normandie parcourra l'intercom en passant notamment par Asnelles, Meuvaines, Ver-sur-Mer, Graye-sur-Mer, Amblie (Pont-sur-Seulles), Creully-sur-Seulles, Moulins-en-Bessin, Loucelles, Audrieu et Fontenay-Le-Pesnel.



Signature de la convention avec le Tour de Normandie

Un site internet qui facilite vos démarches :
déchets, transports, scolaire et péri-scolaire, manifestations, contacts utiles,...

www.seulles-terre-mer.fr